

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Avenant de prolongation à la convention entre le Département et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) dans le cadre du projet Ensemble en Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant, joint au rapport, de prolongation de la convention de partenariat entre le Conseil départemental et le Musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM), dans le cadre du projet « Ensemble Provence », pour une période de 12 mois renouvelable 2 fois par tacite reconduction, soit de janvier à décembre 2017 renouvelable au maximum jusqu'à décembre 2019,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à le signer.

Ce rapport ne présente pas d'incidence financière directe par rapport au dispositif « Ensemble en Provence, mais il induit une incidence financière indirecte liée au financement du transport des bénéficiaires.

Cette dépense sera engagée au chapitre 011 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée